



MUNICIPALITÉ DE
**Saint-Pierre-
les-Becquets**

COVID-19 – Fermeture et annulation d'activités

À la suite des recommandations émises hier, 12 mars, par le premier ministre, monsieur François Legault, pour éviter la propagation du coronavirus, la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets met en place des mesures pour assurer la protection de la santé de ses citoyens.

Selon François Legault : « les prochaines semaines seront critiques pour la propagation du virus, il faut être réaliste, ça va durer des mois ». La municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets a donc décidé d'être proactive et met en vigueur, dès maintenant, ces mesures de prévention :

- **Fermeture de l'aréna, de la bibliothèque et de la salle d'entraînement les Seigneuries**
- **Accès restreint à l'hôtel de ville - Lavage des mains obligatoire en entrant.**

Cette directive vise à limiter la propagation du COVID-19, en partenariat avec les intervenants de la Santé publique.

Rassemblements interdits

Tel que recommandé par le premier ministre, la Municipalité rappelle à toutes les associations que les rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes sont interdits. La Municipalité recommande à toutes les personnes qui prévoient participer à des activités au cours des prochains jours de vérifier avant de se déplacer puisque plusieurs d'entre elles seront peut-être annulées.

Ces décisions ont été prises afin de respecter les directives émises par le gouvernement, d'assurer la sécurité de nos citoyens et de nos employés.

Les informations relatives à l'évolution de la situation seront disponibles sur le site Internet et via la page Facebook de la Municipalité.

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets